

Chers membres du comité des citoyens du Mile End,

Voici les réponses aux questions que vous nous avez transmises.

Elles ont été rédigées par les médecins du GMF et l'infirmière assistante au supérieur immédiat des services courants et du GMF.

1- Quel est le fonctionnement actuel du CLSC Saint-Louis-du-Parc ?

Le CLSC fonctionne comme tous les autres CLSC au Québec.

Il est situé à l'intérieur du territoire du centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal et offre des services dans différents programmes, sur différents points de services (CLSC à des adresses différentes mais appartenant au CIUSSS) tel que des services courants, accueil psychosocial, maternité et grossesse, enfants, adolescents et famille, santé sexuelle, prévention et saines habitudes de vie, personne en perte d'autonomie, soins palliatifs, population marginale, soins hospitaliers pour toutes clientèles résidant sur le territoire du CIUSSS.

2- Quel sont les services offerts au CLSC Saint-Louis-du-Parc?

Nous avons un large éventail de services, dont les services en enfance et famille, les services aux jeunes et aux jeunes en difficulté, les services en santé mentale pour tous les âges, le soutien à l'autonomie des personnes âgées, les soins palliatifs, les "services courants" soit les soins infirmiers, vaccination, pansements, suivi de plaie, et médicaux. Nous avons également tout le volet scolaire, qui comporte des professionnelles telles infirmières et les hygiénistes dentaires qui visitent les écoles et y effectuent des suivis. Ceci est non-exhaustif.

3- Quel est le territoire desservi? Voir la carte du territoire du CLSC St-Louis du Parc.

4- Est-ce qu'il faut habiter le Plateau Mont-Royal/Mile End pour être suivi par un médecin du GMF/CLSC Saint-Louis-du-Parc?

Non il n'est pas nécessaire d'avoir un domicile dans le territoire.

5- Est-ce qu'un résident du Mile-End peut choisir un autre CLSC?

Oui, un résident peut choisir un autre territoire pour obtenir un suivi médical.

Pour tous les autres, l'adresse du patient détermine le CLSC où le service sera fourni.

6- Est-ce qu'il faut être inscrit au GMF/CLSC Saint-Louis-du-Parc pour recevoir des soins médicaux?

Oui. Toutefois nous procédons à l'inscription de nouveaux patients du territoire quotidiennement. Par exemple, les nouveau-nés du territoire qui n'ont pas encore de médecin de famille se voient offrir un suivi en médecine de famille et soins infirmier ici au CLSC. (Ils deviennent donc inscrits au GMF lorsque leurs parents signent le formulaire à cet effet.)

De plus, tous les patients du territoire qui rencontrent les critères de soins à domicile et qui ne peuvent plus se déplacer pour leur rendez-vous médicaux se voient attribuer un médecin de famille du CLSC selon une courte liste d'attente et vont donc également être inscrits au GMF lorsqu'ils signent le formulaire.

Il en est de même pour les patients du territoire qui sont en soins palliatifs à domicile, et dans ce cas, nous n'avons pas de liste d'attente, la prise en charge est très rapide.

Enfin, tout patient qui est sur la liste d'attente du guichet d'accès à un médecin de famille et qui habite le territoire peut se voir attribuer un médecin de famille du CLSC, mais il pourrait aussi se voir attribuer tout autre médecin de famille, la plupart du temps il s'agit d'un médecin qui travaille assez proche du lieu où le patient habite.

7- Si non inscrit, comment obtient-on ces services? Voir question 6.

Si la personne n'est pas inscrite au GMF St-Louis du Parc, elle peut recevoir des soins dans différents services tels que les services courants, psychosociaux mais si elle a besoin d'une évaluation médicale elle sera référée dans les cliniques médicales du territoire qui offrent des services aux patients non-inscrits.

8- Est-ce qu'il faut être inscrit au GMF/CLSC Saint-Louis-du-Parc pour recevoir des soins infirmiers et des soins professionnels?

Non, pour ces services il faut être domicilié sur le territoire du CIUSS du Centre Sud de l'Île de Montréal.

9- Si non inscrit, comment obtient-on ces services?

Par le biais des accueils centralisés (services courants, accueil psychosocial, enfance-jeunesse famille, santé mentale, etc.) qu'on peut retrouver via le site web du CIUSS du Centre sud de L'Île de Montréal

En se présentant dans les différents points de services CLSC du CIUSS du Centre Sud de l'Île de Montréal. La population sera dirigée vers le programme approprié.

10- Comment fonctionnent les soins à domicile (aînés, nouveaux parents, personnes en fin de vie, en réadaptation physique etc.)?

Voir question 6. De plus, il existe une multitude de services à domicile en plus des soins infirmiers et médicaux. La plupart du temps, un patient y sera référé suite à un épisode de soins hospitaliers. Par exemple, après avoir été traité pour une fracture ou un AVC, ou après avoir subi une chirurgie. Il y a référence aux infirmières en petite enfance à partir des hôpitaux à chaque naissance qui concerne notre territoire et ces infirmières font ensuite un suivi à domicile dans les premiers jours de vie.

11- Combien avez-vous d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne? Quel est leur rôle?

4 IPS travaillent au CLSC. L'une d'elles travaille avec les personnes âgées suivies à domicile en collaboration avec les médecins effectuant des soins à domicile. Les 3 autres travaillent au sein du GMF, en collaboration avec les médecins qui font des suivis de leurs patients inscrits. Elles permettent à notre GMF d'inscrire et de suivre un plus grand nombre de patients. Par exemple, elles offrent un travail indispensable, lequel nous permet de reprendre en charge la grande majorité des patients d'une collègue qui prend sa retraite.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre groupe de médecine et à notre CLSC.

Nous vous transmettons nos meilleures salutations et vous souhaitons une belle soirée.

Février 2019